

GUADELOUPE



République Française

VILLE DE BASSE-TERRE

BORDEREAU DE PIECE(S) ET DOCUMENT(S)

POLICE MUNICIPALE
Service RÉGLEMENTATION

ADRESSE(S) A :

☎ : 0590.604571
0590.604572
0590.811162
@ : arretesvillebt@ville-basseterre.fr

CREPERIE CARAIBE
Mr le Commandant de Police
Mr le Directeur du SDIS Guadeloupe
Mr le Chef de la Police Municipale
Mr le Directeur des Infrastructures et
du développement durable du Territoire de
la Ville de Basse-Terre
Service Juridique
Service Communication

Affaire suivie par : J. ASDRUBAL

Courier Arrivé : 2023-

Nos Réf. : JA/CS/CM/2023-

TRANSMIS	NOMBRE DE PIECE(S)	OBSERVATIONS
(Arrêté 2023-144) EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT LA « CREPERIE CARAIBE » SISE AU 17 RUE DELGRES, À BASSE-TERRE, REPRESENTÉE PAR MONSIEUR JOEL LOBEAU, A OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC, AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE CHAPITEAUX, POUR L'ORGANISATION D'UNE ANIMATION CULTURELLE DANS LE CADRE DES DEFILES CARNALESQUES, LE LUNDI GRAS 20 FEVRIER 2023 ET LE MARDI GRAS 21 FEVRIER 2023, DE 07 HEURES 00 A 24 HEURES 00.	1	<p>Pour information <input type="checkbox"/></p> <p>Pour compléter <input type="checkbox"/></p> <p>Pour suite à donner <input type="checkbox"/></p> <p>Pour attribution <input type="checkbox"/></p> <p>Pour retour <input type="checkbox"/></p>

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU A UNE PIECE(S)

BASSE-TERRE, le 17 FEV. 2023

RECU LES PIECES CI DESSUS
LE

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA